

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU
MEMOIRE – TRACÉ DE L'AUTOROUTE 30
PRÉSENTATION AU BAPE – 28 SEPT. 2005

MÉMOIRE

**PROJET DE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30
ENTRE L'AUTOROUTE 15 ET L'ÉCHANGEUR JEAN-
LEMAN À CANDIAC ET SAINT-PHILIPPE
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

28 SEPTEMBRE 2005

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU
MEMOIRE – TRACÉ DE L'AUTOROUTE 30
PRÉSENTATION AU BAPE – 28 SEPT. 2005

La Municipalité de Saint-Mathieu tient à faire entendre son opposition au tracé entre l'échangeur Jean-Leman et l'autoroute 15 à Candiac tel que proposé par le MTQ et dépose le présent mémoire attestant des motifs de cette opposition dans le cadre des audiences publiques tenues par la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Suite au Lac à l'Épaule, la Municipalité de Saint-Mathieu a appuyé un positionnement stratégique sur le développement économique pour le territoire de Roussillon qui irait à l'encontre du tracé proposé par le MTQ.

Ce tracé :

- comporte des impacts environnementaux majeurs puisqu'il coupe le boulevard Jean-Leman et le rang St-André, détruisant une résidence de 2 M \$ qui fait partie du patrimoine, détruit un étang et un boisé ainsi que sa flore et sa faune;
- nuit à la desserte locale du secteur en rendant l'accès à la gare de banlieue Candiac-Montréal plus difficile et en réduisant la capacité de l'échangeur Jean-Leman;
- isole St-Philippe et par le fait-même, isole Saint-Mathieu;
- coupe en deux le parc de haute technologie prévu pour la plateforme logistique intermodale de transport, empêchant la réalisation et la mise en oeuvre du positionnement et du développement économique, industriel et bioalimentaire que les maires de la MRC de Roussillon ont fermement appuyé;
- contrarie la pleine réalisation de nombreux projets d'envergure régionale estimés à plusieurs centaines de millions de dollars, tels : projet commercial sur une superficie de 5,5 millions de pi², projet résidentiel de 6 millions de pi², projet de studio de cinéma de 2 millions de pi², projet d'implantation d'une gare intermodale permanente, développement d'un parc industriel en logistique et transport, etc.;
- ruine les avantages stratégiques inhérents à la localisation géographique exceptionnelle des axes autoroutiers A-15, A-30 et ne localise pas les infrastructures de l'autoroute 30 au meilleur endroit possible;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU
MEMOIRE – TRACÉ DE L'AUTOROUTE 30
PRÉSENTATION AU BAPE – 28 SEPT. 2005

- ne permet pas d'optimiser les terres qui seront enclavées par le tracé, ni optimiser le développement du secteur bioalimentaire, secteur que tient à coeur la Municipalité de Saint-Mathieu.

Pour toutes ces raisons et plus, la Municipalité de Saint-Mathieu s'oppose au tracé proposé par le MTQ et opte pour le projet alternatif proposé par la ville de Candiak.